



# Politique d'investissement responsable

Mars 2025

NEI

# Table des matières

<b>À propos de Placements NEI</b> .....	<b>3</b>
À propos d'Aviso .....	3
<b>Introduction</b> .....	<b>4</b>
Définitions .....	4
Gouvernance .....	5
<b>Modèle de placement</b> .....	<b>7</b>
<b>Utilisation de l'investissement responsable</b> .....	<b>8</b>
Filtres d'exclusion .....	8
Évaluation des facteurs ESG .....	8
Investissement thématique .....	10
Investissement d'impact .....	10
Gérance .....	10
<b>Promotion de politiques</b> .....	<b>14</b>
<b>Énoncé de position et engagements</b> .....	<b>15</b>
Déclaration sur le risque climatique et les objectifs de carboneutralité .....	15
Déclaration sur les droits de la personne .....	16
Déclaration sur les inégalités .....	16
Énoncé sur la nature .....	17
<b>Production de rapports</b> .....	<b>19</b>
<b>Annexe A : Sous-conseillers</b> .....	<b>20</b>
<b>Annexe B : Affiliations</b> .....	<b>21</b>
<b>Annexe C : Ressources</b> .....	<b>22</b>

# À propos de Placements NEI

Placements NEI fait partie de la division de gestion d'actifs d'Aviso, l'un des principaux fournisseurs de services de gestion de patrimoine au Canada. NEI a des actifs sous gestion d'environ 12,5 milliards de dollars. NEI recourt à une approche différenciée pour obtenir des rendements de placement pour les Canadiennes et les Canadiens, tirant parti d'une structure unique qui comprend un réseau mondial de gestionnaires de fonds, une gestion de placements et une répartition de l'actif exclusives ainsi qu'une équipe d'investissement responsable attirée. Cette structure vise à répondre de façon optimale à la dynamique d'un monde en évolution, à identifier des occasions de placement uniques et à produire un large éventail de résultats de placement en ayant à cœur la croissance financière. [www.placementsnei.com](http://www.placementsnei.com)

## À propos d'Aviso

Fort d'un actif total sous administration et sous gestion d'environ 145 milliards de dollars, Aviso est un important fournisseur de services de gestion de patrimoine pour le secteur financier canadien. Nous bâtissons un écosystème de gestion de patrimoine à la fine pointe de la technologie et axé sur la clientèle. Notre clientèle comprend nos partenaires, les conseillères et conseillers et les investisseuses et investisseurs. Nous sommes un partenaire de confiance pour presque toutes les coopératives d'épargne et de crédit au Canada, en plus de l'être pour un large éventail de gestionnaires de portefeuille, de courtiers en placement, de compagnies d'assurance, de sociétés de fiducie et de courtiers remisiers. Nos partenaires comptent sur Aviso pour leur offrir des solutions spécifiques qui leur procurent un avantage concurrentiel dans un secteur en pleine évolution et hautement compétitif.

Le courtier à double inscription (courtier en placement et courtier en épargne collective) d'Aviso et nos services d'assurance soutiennent des milliers de conseillères et conseillers en placement. Le gestionnaire d'actifs d'Aviso supervise une gamme croissante de solutions de placement, dont les fonds et portefeuilles NEI ainsi que les comptes gérés séparément dans le cadre du Programme d'actifs gérés. Le service de courtage en ligne d'Aviso, Qtrade Investissement direct<sup>MD</sup>, renforce le pouvoir des investisseuses et investisseurs autonomes, et notre service de placement entièrement automatisé, Portefeuilles accompagnés Qtrade<sup>MD</sup>, est au service des investisseuses et investisseurs qui préfèrent une approche passive. Partenaires des correspondants Aviso offre des services de garde de biens et de courtier chargé de comptes à un large éventail de sociétés. Aviso est soutenue par la force collective de ses propriétaires : les centrales de caisses de crédit, Co-operators/CUMIS et Desjardins. Nous sommes fiers de propulser les entreprises qui renforcent le pouvoir des investisseuses et investisseurs. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site [aviso.ca](http://aviso.ca).

# Introduction

Placements NEI a pour objectif de produire des résultats financiers pour sa clientèle, en s'appuyant sur un processus de placement rigoureux qui intègre de vastes ensembles de données, des perspectives diversifiées et une vision globale des risques et occasions de placement. Nous cherchons à investir de façon responsable en tenant compte de tous les facteurs susceptibles de se répercuter sur la viabilité, la rentabilité et la valeur future des entreprises. Ces risques comprennent les risques systémiques qui ne peuvent être atténués au moyen de la diversification ou du désinvestissement et qui peuvent avoir une incidence sur les rendements des placements, comme les changements climatiques, les droits de la personne et la perte de milieux naturels.

Nous discutons avec les entreprises qui composent notre portefeuille pour les aider à améliorer leur résilience à long terme. Nous croyons fermement que les sociétés peuvent atténuer le risque et tirer parti d'occasions d'affaires nouvelles en améliorant leur rendement à l'égard des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), aussi appelés facteurs non financiers, et en intégrant les pratiques exemplaires dans leurs stratégies et leurs activités. De plus, nous croyons qu'il est primordial pour la création de valeur durable à long terme que les entreprises tiennent compte de toutes les formes de capital : le capital économique, le capital social et le capital naturel. Sans une gestion appropriée de ces intrants dans les activités d'une entreprise, le capital risque d'être détruit, peut-être de façon permanente. Afin de répondre aux besoins de notre clientèle, nous prenons l'initiative d'influencer les entreprises de notre portefeuille, au moyen du vote par procuration et de l'engagement, afin qu'elles améliorent leur gestion du capital en vue de générer des flux de trésorerie futurs.

La présente Politique d'investissement responsable (la « politique ») décrit la philosophie encadrant notre programme d'investissement responsable en plus d'englober les stratégies, les procédures et la hiérarchie des responsabilités qui veillent à ce que nous remplissions notre devoir envers notre clientèle et progressions vers l'atteinte de nos objectifs communs. Notre politique est revue chaque année conformément à l'évolution constante de nos points de vue sur l'investissement responsable et des éléments dynamiques qui composent notre programme.

La présente politique couvre la plupart des actifs sous gestion de NEI. La politique est approuvée par le comité de l'investissement responsable (voir la section Gouvernance ci-dessous) et communiquée au comité de placement de NEI à titre informatif. Elle est produite par un groupe de travail dirigé par l'équipe de l'investissement responsable avec l'apport des équipes de la gestion de portefeuille, du développement de produits, des services juridiques, de la conformité, du marketing et des communications.

## Définitions

### Investissement responsable

L'investissement responsable (IR) intègre l'analyse du rendement des entreprises au moyen d'aspects financiers et non financiers dans le processus décisionnel de placement afin de soutenir la croissance d'une valeur durable à long terme pour les investisseuses et investisseurs et les autres parties prenantes.

### Facteurs ESG

Il s'agit de facteurs non financiers dont les investisseuses et investisseurs tiennent compte dans leur analyse du potentiel de placement d'une entreprise. Les facteurs ESG aident à repérer les risques et les occasions de croissance. Parmi de nombreux autres facteurs, les facteurs environnementaux comprennent les changements climatiques, la gestion des déchets et la biodiversité; les facteurs sociaux comprennent la diversité, l'équité et l'inclusion, les droits de la personne et la rémunération équitable; et les facteurs de gouvernance comprennent la rémunération des dirigeants, la composition du conseil d'administration et la corruption.

### Capital naturel

La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques définit le capital naturel comme le stock de ressources naturelles renouvelables et non renouvelables (plantes, animaux, air, eau, sols,

minéraux) qui se combinent pour produire un flux d'avantages pour les personnes<sup>1</sup>. Ce flux d'avantages soutient l'économie.

## Capital social

L'Organisation de coopération et de développement économiques définit le capital social comme « les connaissances, qualifications, compétences et autres qualités possédées par un individu et intéressant l'activité économique »<sup>2</sup>.

## Risque systémique

Le risque systémique est caractérisé par sa capacité de déstabiliser et même de faire tomber des systèmes entièrement interdépendants, comme le système financier mondial ou la biosphère, activant une cascade d'événements interreliés. Parmi les exemples de risques systémiques, mentionnons les bouleversements géopolitiques, les guerres, les changements climatiques et la perte de biodiversité. Les risques systémiques d'un portefeuille ne peuvent être atténués au moyen de la diversification.

## Parties prenantes

En fonction de l'entreprise, les parties prenantes peuvent notamment comprendre le personnel, la clientèle, les fournisseurs, les collectivités, les organismes de réglementation, les créanciers, les banques et les institutions financières ainsi que les investisseuses et investisseurs. La théorie des parties prenantes de l'entreprise part du postulat qu'une entreprise cotée en bourse a comme objectif de créer de la valeur pour l'ensemble de ses parties prenantes.

## Titulaires de droits

Alors qu'une partie prenante peut avoir un intérêt direct dans une question ou une préoccupation concernant un enjeu, le titulaire de droits a le droit de faire respecter ses droits, ce qui comprend la prise en compte des répercussions défavorables liées aux projets ou activités d'affaires<sup>3</sup>. Tous les titulaires de droits sont des parties prenantes, mais toutes les parties prenantes ne sont pas des titulaires de droits. Par exemple, au Canada, les peuples autochtones

sont des titulaires de droits protégés par l'article 35 de la Constitution. Nous reconnaissons également que les peuples autochtones ont des droits inhérents qu'il n'est pas nécessaire de définir de manière légale.

## Gouvernance

### Structure hiérarchique

La vice-présidente, chef de l'investissement responsable relève du vice-président principal, chef de la gestion d'actifs de Placements NEI et d'Aviso. Patrimoine Aviso inc. (« Aviso ») est la société mère de Placements NEI. La vice-présidente, chef de l'investissement responsable est membre du comité de gestion des placements de NEI et du comité de direction de la gestion d'actifs.

### Comité de placement

Le comité de placement revoit et approuve toutes les initiatives liées aux placements entreprises par NEI et supervise le programme d'investissement responsable de NEI. Le comité est présidé par le vice-président principal, chef de la gestion d'actifs de Placements NEI et d'Aviso. Le reste du comité est composé de membres issus de l'équipe de direction et du conseil d'administration d'Aviso ainsi que de membres indépendants.

<sup>1</sup> Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques : <https://www.ipbes.net/glossary-tag/natural-capital> (en anglais).

<sup>2</sup> Organisation pour la coopération et le développement économiques, L'investissement dans le capital humain, mai 1998. [https://www.oecd.org/fr/publications/l-investissement-dans-le-capital-humain\\_9789264262898-fr.html](https://www.oecd.org/fr/publications/l-investissement-dans-le-capital-humain_9789264262898-fr.html)

<sup>3</sup> Danish Institute for Human Rights, *Cross-cutting: Stakeholder Engagement, Human Rights Impact Assessment Guidance and Toolbox*. [https://www.humanrights.dk/files/media/document/HRIA%20Toolbox\\_Stakeholder%20Engagement\\_ENG\\_2020.pdf](https://www.humanrights.dk/files/media/document/HRIA%20Toolbox_Stakeholder%20Engagement_ENG_2020.pdf) (en anglais).

## Comité de l'investissement responsable

Le comité de l'investissement responsable supervise le programme de l'investissement responsable de NEI. Le comité de l'investissement responsable se compose de membres de la haute direction et d'autres secteurs d'activité d'Aviso, et est placé sous la responsabilité de la vice-présidente, chef de l'investissement responsable. Le comité examine et approuve la politique de NEI en matière d'investissement responsable.

## Équipe d'investissement responsable

L'équipe d'IR de NEI, dirigée par la vice-présidente, chef de l'investissement responsable, assume la responsabilité de la stratégie, de la gestion et de la mise en œuvre du programme d'investissement responsable de NEI. L'équipe réalise toutes les activités de gérance et d'élaboration des politiques ainsi que les évaluations des facteurs ESG et la surveillance continue des placements du fonds. Elle fournit également un leadership éclairé en matière d'investissement responsable en rédigeant des livres blancs et des articles destinés aux investisseuses et investisseurs, aux conseillères financières et conseillers financiers et aux médias, et en participant à des événements de l'industrie.

## Surveillance et examen de la politique

La politique en matière d'investissement responsable de NEI est examinée et révisée au besoin chaque année, et est assujettie à la gouvernance décrite ci-dessus. Les activités de programme couvertes par la politique sont mises en œuvre et surveillées conformément aux politiques et procédures internes de NEI, qui sont également examinées chaque année.

## Surveillance des sous-conseillers

La surveillance des sous-conseillers comprend de multiples activités effectuées à intervalles réguliers – tant quotidiennement qu'annuellement –, comme l'examen et l'analyse du rendement, les réunions périodiques et ponctuelles portant sur la diligence raisonnable, etc. L'équipe d'IR participe à des réunions ponctuelles et annuelles portant sur la diligence raisonnable et communique avec les sous-conseillers tout au long de l'année sur des sujets comme les résultats d'évaluation des facteurs ESG, les exclusions, les initiatives en matière de gérance et leurs résultats, et d'autres sujets d'investissement responsable qui

sont pertinents pour le portefeuille de NEI. Si un sous-conseiller ne s'acquitte pas de ses fonctions et responsabilités – telles qu'elles sont définies dans la convention de sous-conseiller ou d'une autre entente semblable –, y compris toute activité de placement responsable précisée dans l'énoncé de politique de placement du fonds applicable, NEI suit alors une procédure définie de transmission à un niveau supérieur pour régler le problème.

## Conflit d'intérêts

NEI est un gestionnaire de fonds d'investissement inscrit, ce qui signifie que nous avons l'obligation fiduciaire d'agir dans l'intérêt supérieur de notre clientèle ainsi que de communiquer et de traiter adéquatement tout conflit d'intérêts. Le personnel de NEI adhère au Code de conduite professionnelle et d'éthique d'Aviso, dont l'un des principes directeurs est de « gérer les conflits d'intérêts de façon responsable ». Tous les membres de l'équipe d'IR sont considérés comme des personnes ayant des droits d'accès, sous réserve de la surveillance de la conformité des activités de négociation personnelles. Les personnes ayant des droits d'accès ne doivent pas utiliser leur poste à NEI pour profiter d'un traitement spécial ou d'occasions de placement qui ne sont généralement pas offertes aux fonds NEI ou au public. En ce qui concerne les éventuels conflits d'intérêts liés au vote par procuration, des précisions sont fournies dans notre prospectus et dans nos lignes directrices de vote par procuration.

# Modèle de placement

Pour atteindre nos objectifs, NEI exploite un modèle de placement de type « architecture ouverte », qui intègre deux rôles interreliés. Premièrement, nous sommes un gestionnaire de gestionnaires. Deuxièmement, nous proposons des solutions de placement autonomes et multiactifs novatrices.

**NEI est un gestionnaire de gestionnaires.** Nous sélectionnons des sous-conseillers indépendants de partout dans le monde en fonction de leur domaine d'expertise pour un mandat donné. Notre liste de sous-conseillers comprend des sociétés de grande taille et des sociétés spécialisées ayant divers degrés d'expertise en investissement responsable, laquelle est évaluée dans le cadre de notre processus de sélection des gestionnaires et de diligence raisonnable continu. Nous entretenons des relations actives et de collaboration avec nos sous-conseillers concernant la mise en œuvre de notre programme d'investissement responsable et ses résultats.

**NEI propose des solutions de placement novatrices.** Les fonds de placement autonomes gérés par nos sous-conseillers nous servent de composantes de base pour réunir des solutions multiactifs dans le cadre desquelles nous prenons des décisions stratégiques et tactiques en matière de répartition de l'actif afin d'assurer la réussite à long terme de nos clients.

Les activités que nous menons en tant qu'investisseurs responsables sont intégrées à ces deux rôles :

- **Surveillance des sous-conseillers** – diligence raisonnable et collaboration continues
- **Filtres d'exclusion** – deux niveaux d'exclusions fondées sur les revenus
- **Évaluations des facteurs ESG** – programme interne visant à déterminer et à surveiller l'admissibilité des placements

- **Placements thématiques** – gérés par le sous-conseiller
- **Investissement d'impact** – géré par le sous-conseiller
- **Gérance** – s'applique à l'ensemble de notre portefeuille de placement
- **Vote par procuration** – programme interne qui couvre tous les titres de participation faisant l'objet d'un vote
- **Dialogue avec les entreprises** – initiatives individuelles et collaboratives
- **Promotion des politiques** – influence généralisée sur les principaux développements et défis de l'industrie

Il s'agit d'une approche dynamique, souple et en constante évolution qui approfondit notre perspective sur les risques et les occasions et élargit la gamme de données qui orientent nos décisions de placement. Grâce à ce modèle, nous estimons que nous sommes bien placés pour produire les résultats à long terme auxquels notre clientèle s'attend lorsqu'elle choisit d'investir auprès de NEI.

# Utilisation de l'investissement responsable

NEI utilise de nombreuses approches d'investissement responsable complémentaires à l'échelle de la société et des fonds pour aider les investisseurs à atteindre leurs objectifs. À l'échelle des fonds, NEI utilise les filtres d'exclusions, les évaluations ESG, les placements thématiques et les placements d'impact. Notre programme de gérance – qui comprend le vote par procuration et l'engagement – ainsi que notre travail sur les politiques visent l'ensemble de notre portefeuille de placement. Pour savoir quelle approche d'investissement responsable est utilisée pour un fonds donné, consultez notre prospectus<sup>4</sup>. Soulignons que les approches d'investissement responsable ne s'appliquent pas nécessairement aux FNB, aux dérivés ou aux fonds de tiers qui peuvent être détenus dans certains de nos fonds.

## Filtres d'exclusion

NEI tient compte des risques et des occasions découlant d'importants facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le cadre de son processus d'investissement global. Dans le cadre de cette approche, nous n'investissons pas dans les entreprises où :

- les produits causent à la société un préjudice grave qui ne peut être atténué, et aucun engagement de quelque ampleur que ce soit ne peut induire un changement positif;
- il existe un traité ou une convention internationale visant à éliminer le produit.

Nous avons déterminé des circonstances exceptionnelles qui nous amènent à exclure automatiquement les placements dans des entreprises qui tirent un revenu de types particuliers de participation dans certaines industries. Il s'agit d'exclusions fondées sur les normes, que nous qualifions également d'exclusions à l'échelle de l'entreprise :

- Fabrication d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Armes controversées : armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes biologiques et chimiques, armes nucléaires
- Production et fabrication de tabac

En plus des exclusions à l'échelle de l'entreprise, dans le cas de tous les fonds désignés « ER » (exclusions responsables), ainsi que de certains autres fonds, NEI exclut automatiquement les entreprises dont plus de 10 % des revenus proviennent de façon soutenue des industries indiquées ci-dessous.

- Distribution d'armes automatiques ou semi-automatiques destinées à un usage civil
- Fabrication de systèmes d'armes militaires et/ou de composants sur mesure pour ces systèmes d'armes
- Distribution de tabac et/ou de produits liés au tabac

## Évaluation des facteurs ESG

Pour de nombreux fonds, l'équipe d'IR de NEI effectue des évaluations ESG exclusives des perspectives de placement. Ces évaluations permettent de nous assurer que les entreprises détenues par les fonds prennent ou ont pris des mesures significatives pour gérer les risques ESG qu'elles rencontrent. Les entreprises qui ne parviennent pas à gérer ces risques ESG et pour lesquelles nous estimons qu'une initiative d'engagement n'est pas appropriée peuvent être jugées inadmissibles à l'inclusion dans nos fonds. Les décisions sont fondées sur la présentation de l'information de l'entreprise, les recherches de tiers et les services de suivi de l'actualité.

Le processus d'évaluation des facteurs ESG de NEI peut être mené seul ou conjointement avec le processus d'évaluation des facteurs ESG de nos

<sup>4</sup> <https://www.placementsnei.com/produits-de-placement/ressources-des-fonds/prospectus.html>

sous-conseillers. La méthodologie et les processus de surveillance décrits ci-dessous s'appliquent aux évaluations internes de NEI.

## Méthodologie

La méthode d'évaluation des facteurs ESG de NEI suit les étapes suivantes :

- 1. Détermination des risques ESG importants propres à l'industrie.** Les risques ESG importants varient d'un groupe industriel à l'autre et certaines industries comportent un risque ESG plus élevé que d'autres. L'équipe d'IR analyse ces risques et réalise des évaluations des risques importants propres aux industries.
- 2. Établissement d'attentes de base.** Les attentes de base sont des mesures que les entreprises d'un groupe industriel doivent mettre en œuvre pour nous démontrer qu'elles gèrent adéquatement les risques ESG importants. Comme nous l'avons mentionné, dans le cas des fonds NEI désignés, les entreprises doivent répondre aux attentes de base pour être admissibles à des placements.
- 3. Analyses comparatives générales.** Nous conduisons également, grâce à l'établissement d'indicateurs de rendement clés (IRC) propres à chaque risque ESG, des analyses comparatives générales et propres au groupe industriel pour évaluer le rendement ESG de chaque entreprise par rapport à ses pairs. Pour certains fonds NEI, l'analyse comparative peut être effectuée qualitativement ou quantitativement. Les entreprises sont classées en fonction de leur rendement ESG. Ce classement par rendement ne détermine pas à lui seul l'admissibilité d'une entreprise à des fins de placement. Il sert plutôt à déterminer les occasions possibles d'engagement auprès des sociétés :
  - Des activités d'engagement auprès d'un chef de file peuvent aider à relever la barre pour l'ensemble du secteur.
  - Des activités d'engagement auprès d'une société qui affiche un rendement moyen peuvent mettre l'accent sur la correction de lacunes particulières en matière de facteurs ESG qui nuisent au leadership au sein du secteur.
  - Des activités d'engagement auprès des sociétés pouvant s'améliorer viseront les risques ESG importants et non atténués.

**4. Évaluation du risque lié à l'actualité.** Enfin, nous analysons le « risque lié à l'actualité » afin de repérer les pratiques d'affaires illicites ou non éthiques, ou l'exposition de la société à des situations compromettantes. L'exposition à la controverse entraîne un examen plus approfondi de la gravité de l'incident ou du problème et des efforts de l'entreprise pour le gérer. Selon la gravité et l'importance du risque, nous pouvons tenter de communiquer avec l'entreprise ou la juger inadmissible à un placement tant que le risque n'a pas été atténué.

## Suivi des risques ESG

Les placements font l'objet d'un suivi pour détecter tout risque lié à l'actualité, les manquements de la direction et les autres risques liés aux facteurs ESG. Dans le cadre de ce processus, l'équipe d'investissement responsable surveille et évalue les articles publiés dans les médias crédibles qui présentent une entreprise sous un jour négatif. Dans les cas où un incident ne fait pas partie de l'éventail des enjeux normalement pris en compte dans l'évaluation d'une entreprise et n'est pas en cours de règlement au moyen d'un dialogue avec cette dernière (voir ci-dessous), une enquête peut être réalisée sur les manquements de la direction.

Nous définissons un manquement de la direction comme une transgression significative à l'éthique ou comme une situation laissant paraître une culture d'entreprise incompatible avec notre thèse d'investissement responsable. Le rapport sur les risques liés à l'actualité consigne et évalue la couverture médiatique controversée ou négative sur une entreprise. Le processus d'enquête sur les manquements de la direction, quant à lui, examine l'essentiel d'un incident afin de déterminer si l'entreprise déroge à nos attentes de base. Si un tel manquement est constaté, l'entreprise fera l'objet d'une de ces trois mesures potentielles : surveillance accrue, engagement ou désinvestissement.

## Discipline de vente

Nous considérons le recours au désinvestissement comme l'une des facettes de notre discipline de vente en tant qu'investisseurs responsables lorsque survient un manquement de la direction ou pour toute autre préoccupation importante liée aux facteurs ESG. Lorsque notre processus d'évaluation révèle une préoccupation importante liée aux facteurs ESG à

l'échelle de l'entreprise et que nous ne sommes pas satisfaits des efforts d'atténuation déployés par cette dernière, nous demandons au sous-conseiller de liquider la position dans un délai prescrit. S'il existe des circonstances atténuantes – notamment, des contraintes de liquidité ou des marchés fermés –, nous pouvons convenir d'une période plus longue. Lorsque nous décidons de vendre un titre, nous tirons parti de notre propre analyse ainsi que des renseignements reçus du sous-conseiller. Une entreprise qui a été vendue parce qu'elle ne répondait pas à nos attentes en matière de facteurs ESG doit réussir notre évaluation à une date ultérieure pour réintégrer un fonds pour lequel nous effectuons ces évaluations.

## Investissement thématique

Les fonds thématiques investissent en mettant à profit essentiellement les tendances à long terme qui devraient contribuer à des changements structurels à grande échelle au sein de l'entreprise et de l'économie. Parmi les exemples de thèmes d'investissement responsable de la gamme de fonds de NEI, mentionnons la nécessité de mieux gérer les ressources naturelles, la transition vers une économie sobre en carbone et les entreprises qui proposent une solide culture d'entreprise tout en offrant des produits et des services bénéfiques.

NEI n'évalue pas les placements individuels à l'interne en fonction de critères thématiques. La pertinence d'un placement par rapport à un thème précis est établie exclusivement par le sous-conseiller pour le mandat en question.

## Investissement d'impact

Certains de nos fonds emploient des stratégies visant à produire un impact positif quantifiable sur le plan environnemental et/ou social, en plus de leur objectif principal, qui est d'obtenir des rendements positifs à long terme. Pour que NEI considère un placement comme un placement d'impact, il doit répondre à trois critères :

- **Rendement financier.** Les placements doivent viser à produire un rendement positif.

- **Intention.** Les placements doivent viser à générer un impact social et/ou environnemental positif et, de préférence, harmonisé avec les objectifs de développement durable des Nations Unies.
- **Mesurabilité.** Les placements doivent pouvoir mesurer leur impact prévu.

NEI n'évalue pas les placements individuels à l'interne en fonction des critères d'impact ou de leur éventuel impact; cette responsabilité incombe exclusivement au sous-conseiller pour le mandat en question. Chaque sous-conseiller se concentre sur différentes catégories d'impact, comme le logement abordable, l'eau potable et l'assainissement, l'efficacité des ressources et la gestion des déchets, entre autres.

## Gérance

Nous définissons la gérance conformément aux Principes pour l'investissement responsable : « [La gérance est] le recours à l'influence par les investisseurs institutionnels pour maximiser la valeur globale à long terme, y compris la valeur des actifs économiques, sociaux et environnementaux communs, dont dépendent les rendements et les intérêts des clients et des bénéficiaires »<sup>5</sup>.

Notre programme de gérance repose sur un ensemble de huit principes fondamentaux et comprend deux activités principales : le dialogue avec les sociétés et le vote par procuration. Nous croyons que la gérance, menée de façon efficace et réfléchie, peut être un bon moyen d'atténuer les risques, d'améliorer les rendements et d'avoir un impact réel sur les enjeux sociaux et environnementaux.

## Principes

1. **Nous visons à accroître la valeur durable à long terme de nos placements au profit de notre clientèle.** Nous cherchons à nous acquitter de cette obligation en influant sur les entreprises afin qu'elles gèrent de façon responsable le capital économique, social et naturel duquel dépend la réussite de notre clientèle.
2. **Nous nous appuyons sur notre compréhension des occasions et des risques importants.** Nous nous efforcerons de nous tenir au courant de la nature dynamique de l'importance et de concentrer nos

<sup>5</sup> <https://www.unpri.org/download?ac=15115>.

activités de gérance sur les questions les plus urgentes.

- 3. Nous croyons qu'il est essentiel de s'attaquer aux risques systémiques pour accroître et maintenir une valeur durable à long terme.** Les problèmes systémiques, comme les changements climatiques, les inégalités et la perte de milieux naturels, nécessitent des solutions à l'échelle des systèmes qui, selon nous, sont une responsabilité collective.
- 4. Nos activités de gérance sont respectueuses, bien documentées et axées sur les solutions.** Nous croyons que l'écoute est aussi importante que la parole, et nous n'avons pas la prétention de gérer les entreprises de notre portefeuille, mais nous cherchons à comprendre et à partager.
- 5. Nous ne parlons qu'en notre nom et jamais au nom d'autres parties prenantes ou de peuples autochtones, à moins qu'on nous le demande.** Même si nous pouvons recommander aux entreprises et aux gouvernements de s'engager de façon significative auprès des peuples autochtones et des parties prenantes, nous ne pouvons pas – et ne prétendons pas – représenter leurs points de vue.
- 6. Nous valorisons la collaboration et cherchons des occasions de collaborer à la réalisation d'objectifs communs pour atteindre nos objectifs de gérance tout en conservant notre indépendance pour agir dans l'intérêt supérieur des porteurs de parts.** Cela comprend des collaborations multilatérales ou bilatérales avec d'autres investisseurs, la société civile, des entreprises et des groupes et particuliers autochtones.
- 7. Nous considérons la transparence comme une valeur fondamentale, tant pour nous que pour les entreprises que nous détenons.** Bien que nous ayons à cœur de préserver la confidentialité de nos dialogues avec les entreprises, les gouvernements et les organismes de normalisation, nous nous efforcerons d'être transparents et francs afin de rendre compte de nos actions.
- 8. Nous cherchons à faire preuve d'innovation et de leadership éclairé dans l'ensemble de notre programme.** Nous modifierons notre approche pour favoriser l'amélioration continue de notre programme et de notre industrie.

## Vote par procuration

Nous considérons la gouvernance d'entreprise comme un élément fondamental d'un solide rendement à long terme; en conséquence, nous croyons qu'il nous incombe d'exercer notre droit de vote aux assemblées générales annuelles (AGA) et aux assemblées extraordinaires des entreprises en tenant compte de nos priorités ESG. Le vote par procuration permet aux actionnaires d'influencer la composition du conseil d'administration, d'orienter la stratégie de l'entreprise et de soutenir la bonne gouvernance générale. Les enjeux susceptibles d'avoir une optique ESG comprennent les propositions de la direction et des actionnaires, incluses dans la circulaire de sollicitation de procurations, et peuvent traiter d'enjeux comme l'établissement de niveaux de rémunération appropriés pour les cadres, l'amélioration de la communication ou des pratiques liées aux facteurs ESG, et l'établissement de stratégies de décarbonisation, entre autres.

Les analystes internes de NEI surveillent le processus de vote par procuration. Celui-ci est guidé par nos lignes directrices en la matière et est conforme à nos priorités en matière d'engagement. L'équipe d'IR effectuera des recherches sur les décisions de vote qui sont plus nuancées, comme les décisions à prendre concernant des propositions d'actionnaires complexes ou litigieuses, ainsi que du potentiel de propositions nouvelles. Nos rapports d'activité sur les votes par procuration précisent et justifient les votes exprimés pour chaque société détenue dans nos fonds d'actions. Dans la mesure du possible, nous nous efforçons de donner des commentaires constructifs aux sociétés. Les lignes directrices de vote par procuration et les rapports d'activités se trouvent sur le site Web de NEI.

## Dialogue avec les entreprises

Nous encourageons les entreprises à améliorer leur rendement à long terme en les informant des risques ESG importants et en leur proposant des solutions aux obstacles conséquents auxquels elles sont confrontées. Nos conversations aident les sociétés à maintenir et à rehausser leur réputation et à limiter leur exposition aux risques, ce qui améliore la valeur globale pour les actionnaires. Ces dialogues obligent les sociétés à rendre des comptes à toutes leurs parties prenantes, y compris les collectivités dans lesquelles elles exercent leurs activités.

Notre liste de sociétés prioritaires est un programme annuel de dialogues ciblés et approfondis avec les entreprises sur des enjeux et des thèmes précis, définis au début de chaque exercice. Par exemple, des dialogues avec les chefs de file de l'industrie qui sont en mesure de faire progresser les pratiques de développement durable et les divulgations afférentes, auprès des sociétés à la traîne qui doivent rattraper leur retard dans ces domaines et auprès de sociétés précises en réaction aux risques et aux occasions émergents.

Les sociétés qui sont visées par une intervention en matière d'engagement sont choisies après l'examen des trois facteurs suivants :

- l'exposition aux placements, c'est-à-dire la pondération des placements dans nos fonds;
- l'exposition aux risques et aux occasions, en fonction de l'importance des enjeux déterminés;
- les effets possibles, lorsque notre intervention a le plus de chances d'entraîner des changements ou lorsque nous pouvons tirer parti des relations et collaborations existantes pour réaliser des changements.

La liste de sociétés prioritaires ne nous empêche pas d'entreprendre d'autres activités d'engagement au cours de l'année. Nous chercherons à établir un dialogue avec des entreprises autres que celles mentionnées dans la liste de sociétés prioritaires afin de faire progresser les mesures générales prises par les sociétés à l'égard des enjeux importants et dans le cadre de nos efforts visant à favoriser des changements systémiques importants. Nous pouvons également entreprendre des activités d'engagement en réaction à des risques élevés, ponctuels ou nouveaux, ou en réaction à la sensibilisation proactive des sociétés du portefeuille.

### **Collaborations**

Nous croyons que la collaboration avec d'autres investisseurs sur des priorités communes peut être un outil important qui tire parti de l'expérience collective, des opinions, des relations et des actifs des investisseurs pour augmenter notre influence. Nous soutenons activement les collaborations qui s'attaquent aux principaux risques importants (comme les changements climatiques, la nature et les droits de la personne), et nous cherchons à participer de façon significative lorsque c'est possible, souvent en dirigeant ou en codirigeant des activités d'engagement.

Nous accordons également de l'importance à la participation à des collaborations entre plusieurs parties prenantes qui réunissent des intérêts variés pour travailler sur des enjeux communs en matière de durabilité. Nous sommes d'avis que le fait d'avoir des points de vue et des intérêts diversifiés qui s'attaquent à des problèmes complexes permet de trouver des solutions robustes qui peuvent bénéficier d'un soutien généralisé et qui répondent le mieux aux risques importants que nous cherchons à atténuer pour les investisseurs.

Bien que nous voyions une grande valeur à la collaboration, nous maintenons une entière indépendance à l'égard de chaque décision liée à notre portefeuille de placement. Nous pouvons également refuser ou nous retirer des engagements collaboratifs dans les cas où nos objectifs ne correspondent pas à ceux de nos pairs.

### **Transmission à un niveau supérieur**

Lorsque nous sommes insatisfaits de la progression de nos activités de gérance auprès d'une société en portefeuille, nous appliquons un processus de transmission à un niveau supérieur pour exercer un effet de levier supplémentaire. Selon la situation, plusieurs voies s'offrent à nous. Voici les options dont nous disposons – nous ne les utilisons pas nécessairement de façon linéaire :

- **Consultation avec nos sous-conseillers.** Nous pouvons faire appel à nos sous-conseillers pour profiter de leurs relations et/ou dialogues existants afin d'obtenir un meilleur accès, de coordonner les demandes d'activités d'engagement ou de lancer de nouvelles activités d'engagement qui soutiennent notre dialogue.
- **Vote par procuration.** Nous pouvons voter contre certains membres du conseil d'administration ou indiquer à l'avance que nous appuyons les principales résolutions des actionnaires dans le cadre de notre processus de transmission à un niveau supérieur. Dans le cadre de nos communications avec les membres du conseil d'administration après l'AGA, nous pourrions tirer parti de ces votes pour exercer des pressions supplémentaires sur l'entreprise.

- **Déclaration concernant l'AGA.** Nous pouvons choisir de prendre la parole durant l'AGA, de poser des questions au conseil d'administration pendant l'AGA ou de répondre aux demandes des médias concernant l'AGA afin de faire une déclaration publique sur le sujet abordé.
- **Propositions d'actionnaires.** Si nous constatons que le dialogue ne permet pas de régler un enjeu, nous pouvons choisir de déposer une proposition d'actionnaire (voir ci-dessous).
- **Désinvestissement.** En dernier recours, si nous ne progressons pas dans notre activité d'engagement et que nous jugeons que l'enjeu est suffisamment important pour compromettre l'admissibilité des placements, nous pourrions demander à nos sous-conseillers de se départir du titre de la société. Dans certains cas, nous pourrions prendre une mesure provisoire pour bloquer tout nouvel achat de titres en poursuivant notre dialogue avec l'entreprise dans le but de résoudre l'enjeu. Reportez-vous à la page 9 pour obtenir des précisions sur les étapes entourant le processus de désinvestissement.

### Propositions d'actionnaires

Lorsque les dialogues au sujet des enjeux d'une société ne progressent pas, NEI peut solliciter l'opinion des autres actionnaires. Pour ce faire, nous déposons, seuls ou avec d'autres actionnaires, une proposition d'actionnaires, laquelle est incluse dans la circulaire de sollicitation de procurations et soumise au vote à l'assemblée générale de la société.

Les propositions d'actionnaires peuvent se révéler un outil puissant pour sensibiliser les administrateurs, les hauts dirigeants et les autres actionnaires aux enjeux. Le temps qui s'écoule entre la soumission de la proposition et la finalisation de la circulaire de sollicitation des procurations par l'entreprise est souvent propice au dialogue, la plupart des sociétés ne souhaitant pas inscrire la proposition

d'actionnaires à l'ordre du jour de l'AGA. Le dépôt d'une proposition peut parfois inciter les sociétés à affecter davantage de ressources aux enjeux ESG. Par conséquent, une proposition d'actionnaires ne fait pas toujours l'objet d'un vote. En règle générale, NEI retirera une proposition d'actionnaires lorsque l'entreprise :

- accepte d'adopter notre proposition en substance sans demander un vote;
- accepte d'adopter partiellement notre proposition et s'engage à tenir une série de réunions entre l'équipe d'IR, les principaux responsables opérationnels, les décideuses et décideurs de l'entreprise et les parties prenantes appropriées pour approfondir la question;
- nous démontre, preuve à l'appui, que la proposition n'est pas nécessaire, car la question qu'elle soulève est déjà abordée.

Si la proposition doit être soumise au vote, NEI peut émettre une alerte aux votes par procuration pour s'opposer à la réponse de l'entreprise et présenter aux investisseuses et investisseurs des raisons supplémentaires d'appuyer la proposition. Vous trouverez des précisions sur les propositions d'actionnaires déposées par NEI sur notre site Web.

# Promotion de politiques

Les normes et politiques publiques façonnent l'environnement réglementaire auquel toutes les sociétés doivent se conformer. Nos efforts dans ce domaine nous permettent de favoriser le changement à plus grande échelle, au-delà des sociétés dans lesquelles nous investissons, dans le but de supprimer les barrières à la communication relative au développement durable et aux résultats en la matière pour l'ensemble d'un secteur d'activité. L'évolution des normes et des politiques publiques peut contribuer à améliorer le rendement des sociétés dans toute une gamme de domaines ESG, et faciliter les pratiques exemplaires d'investissement responsable. De plus, lorsqu'elles s'attaquent aux défis les plus complexes et les plus profondément enracinés posés par les risques systémiques afin de défendre et de faire croître la valeur durable à long terme, les mesures politiques comptent parmi les outils les plus efficaces.

Nous croyons qu'il existe une relation symbiotique entre notre travail de politique et nos activités de gérance. L'influence que nous cherchons à avoir à l'égard sur l'évolution des politiques nous a permis d'accroître la portée de nos programmes d'engagement auprès des sociétés et de vote par procuration relativement aux enjeux importants. Nous avons été en mesure de repérer hors de tout doute les sociétés qui sont à la traîne, d'orienter les sociétés dont les stratégies et les cibles sont faibles, voire inexistantes, et de suivre les progrès réalisés au fil des ans. Plus le rendement de l'ensemble du secteur s'améliore, plus les décideurs sont à même de faire preuve d'une ambition encore plus grande, amorçant de nouveau le cycle.

Notre promotion des politiques et des normes englobe les présentations détaillées et les consultations publiques, l'amorce de conversations avec les responsables des politiques et des normes ainsi que la participation à des tables rondes et/ou à des groupes de travail d'experts en la matière, et le fait de prêter notre nom à des déclarations et à des présentations collaboratives. NEI estime que toutes

les entreprises devraient communiquer leurs points de vue en matière de politiques publiques et leurs activités de lobbying, le cas échéant. Nos propositions et énoncés de politique se trouvent sur notre site Web.

Voici une liste non exhaustive d'organisations avec lesquelles nous pouvons communiquer sur des questions de politique :

- Associations sectorielles
- Autorités canadiennes en valeurs mobilières
- Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité
- Global Reporting Initiative
- Gouvernements fédéral et provinciaux du Canada
- Principes pour l'investissement responsable (PRI)
- U.S. Environmental Protection Agency
- U.S. Securities & Exchange Commission

# Énoncé de position et engagements

Notre programme vise à surmonter divers défis systémiques, à l'égard desquels les efforts concertés de plusieurs acteurs permettent de s'attaquer plus efficacement. Ces problèmes systémiques présentent d'importants risques sociaux, environnementaux et économiques qui sont susceptibles de réduire les rendements des investisseuses et investisseurs. Les déclarations publiques que nous faisons et les engagements que nous prenons ci-dessous visent à s'aligner sur les efforts déployés à l'échelle mondiale pour relever ces défis – et à soutenir ces efforts –, tout en nous obligeant à respecter nos engagements. Ces engagements sont pris à l'échelle de l'entreprise. Le travail que nous effectuons pour évaluer nos sociétés en portefeuille alimente nos dialogues avec les entreprises et nos décisions en matière de vote par procuration ainsi que notre processus d'évaluation des facteurs ESG.

## Déclaration sur le risque climatique et les objectifs de carboneutralité

Nous croyons que le changement climatique constitue un des plus grands défis systémiques pour notre société. Atténuer les risques liés aux changements climatiques devrait être impératif pour les investisseuses canadiennes et les investisseurs canadiens, indépendamment du secteur d'activité dans lequel elles ou ils choisissent d'investir, car les risques importants que comportent les changements climatiques débridés auront des impacts considérables sur l'ensemble de l'économie. En tant qu'investisseurs, nous avons la responsabilité de traiter cette question activement en recourant à l'ensemble des instruments à notre disposition. Nous nous efforçons de réagir de façon stratégique, en nous concentrant sur la réduction réelle d'émissions de gaz à effet de serre tout en poursuivant une transition juste et équitable.

La stratégie climatique de NEI vise à harmoniser notre portefeuille avec l'objectif mondial de carboneutralité d'ici 2050.

Pour atteindre nos objectifs stratégiques, nous nous engageons à :

- Harmoniser notre gamme de fonds de placement avec l'objectif mondial d'atteindre la carboneutralité pour tous les actifs sous gestion d'ici 2050. Cela comprend la collaboration avec nos sous-conseillers sur des voies menant à la carboneutralité.
- Rendre compte de nos efforts pour mesurer et gérer les risques liés au climat conformément aux recommandations des Normes canadiennes d'information sur la durabilité 2 : Informations à fournir en lien avec les changements climatiques, et encourager les sociétés de nos fonds à harmoniser leurs communications au public avec les normes de divulgation de leur territoire.
- Nous efforcer d'évaluer le rendement des sociétés en ce qui a trait aux changements climatiques avant d'investir. Exclure de nos fonds les sociétés qui ne satisfont pas à nos attentes minimales.
- Encourager les sociétés détenues dans nos fonds à déployer des stratégies et des modèles d'affaires résilients dans un avenir sobre en carbone, grâce à l'engagement et au vote par procuration.
- Continuer de participer à des collaborations entre investisseurs liées au climat et de mener des activités d'engagement à cet égard, en plus d'accroître notre participation à des engagements et collaborations liés à la nature.
- Mobiliser les décideurs et les organismes de normalisation afin de soutenir et de favoriser la réglementation, les politiques et les normes progressives relatives au climat, notamment une réglementation sur la tarification du carbone, tout en produisant des rapports sur nos propositions de politiques et nos activités.
- Repérer les occasions de placement dans les technologies et les entreprises qui contribuent à faire progresser la transition énergétique et tirer parti de ces occasions.
- Appuyer les efforts novateurs visant à élaborer des solutions axées sur la nature.

## Déclaration sur les droits de la personne

Les droits de la personne mettent en valeur la dignité de toutes les personnes et sont essentiels à notre société. Les entreprises et les investisseurs ont la responsabilité de respecter les droits de la personne. Lorsqu'elles sont confrontées à des violations des droits de la personne potentielles ou actuelles, les entreprises sont exposées à des risques opérationnels, réglementaires et de réputation, ce qui rend les enjeux liés aux droits de la personne importants sur le plan financier. En tant qu'investisseur, NEI a la responsabilité de tenir compte des risques liés aux droits de la personne, car la capacité de production de valeur durable à long terme de nos marchés des capitaux est soutenue par le respect des droits de la personne.

NEI s'engage à aligner son approche d'investissement responsable sur les principes contenus dans la Charte internationale des droits de l'homme (qui est composée de la Déclaration universelle des droits de l'homme, du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et du Pacte international relatif aux droits civils et politiques), les Conventions de Genève sur le droit international humanitaire, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de la personne, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, et les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail. Les enjeux relatifs aux droits de la personne qui sont propres à notre portefeuille sont vastes et affectent différents ayants droits et parties prenantes, notamment la clientèle, le personnel, les travailleuses et travailleurs dans les chaînes d'approvisionnement, les peuples et les communautés autochtones, les communautés locales, les défenseuses et défenseurs des droits de la personne et autres.

Dans le cadre de notre engagement à intégrer les considérations relatives aux droits de la personne à notre approche d'investissement responsable, nous visons à :

- Faire ressortir nos attentes selon lesquelles les entreprises dans notre portefeuille identifient, abordent et atténuent les risques liés aux droits de la personne qui pourraient être présents dans leurs activités et leurs chaînes de valeur. Nous attendons des entreprises qu'elles établissent une politique en matière de droits de la personne, mettent en œuvre des processus constructifs de diligence raisonnable en matière de droits de la personne, fournissent des mécanismes accessibles de règlement des griefs et facilitent des processus de recours en cas de violations.
- Intégrer davantage les enjeux liés aux droits de la personne à notre processus d'évaluation des facteurs ESG lorsque les données sont disponibles et pertinentes.
- Continuer d'incorporer les enjeux liés aux droits de la personne dans nos activités de gérance afin de préconiser le développement et l'amélioration des politiques et pratiques relatives aux droits de la personne et de répondre à toute atteinte potentielle ou actuelle impliquant les entreprises dans notre portefeuille.
- Soutenir le droit des peuples autochtones au consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC) au moyen de nos initiatives en matière de gérance et de politiques.
- Mobiliser les décideurs et les organismes de normalisation pour améliorer les attentes en matière de rendement et de production de rapports des sociétés en ce qui a trait aux enjeux liés aux droits de la personne afin d'atténuer les effets négatifs, et pour promouvoir une présentation d'informations plus standardisée.
- Poursuivre notre participation aux réseaux et aux alliances d'investisseurs qui nous permettent d'approfondir notre compréhension de l'évolution des risques liés aux droits de la personne en communiquant avec les ayants droit et les parties prenantes, et en collaborant avec d'autres investisseurs pour aborder ces risques.
- Fournir des rapports sur nos progrès.

## Déclaration sur les inégalités

Nous définissons l'inégalité comme la répartition inégale des occasions, qu'il s'agisse de l'accumulation de richesse ou de l'accès à des besoins humains fondamentaux, comme les soins de santé, l'éducation et un environnement propre. Selon le Fonds monétaire international, les inégalités excessives peuvent éroder la cohésion sociale, provoquer une polarisation politique et, en fin de compte, entraîner un ralentissement de la croissance économique<sup>6</sup>. À l'échelle des entreprises, les inégalités peuvent avoir une incidence sur le moral du personnel, créer des risques juridiques et avoir une incidence négative sur le recrutement et la fidélisation. Nous croyons que les inégalités constituent une menace importante à la cohésion sociale et un risque systémique pour notre portefeuille.

Pour mieux tirer parti de notre programme d'investissement responsable et atténuer les risques d'inégalité, nous nous engageons à :

- Continuer d'intégrer les facteurs et les mesures concernant les inégalités à notre évaluation du rendement des sociétés.
- Continuer de nous attaquer aux problèmes d'inégalité en menant des activités d'engagement auprès des sociétés de notre portefeuille et au moyen de votes par procuration ciblés. Cela inclut, sans toutefois s'y limiter, d'agir sur :
  - la rémunération excessive des cadres;
  - des salaires équitables pour le personnel dans la chaîne d'approvisionnement;
  - l'accès aux soins de santé et aux médicaments;
  - la création de milieux de travail sûrs, diversifiés, inclusifs et équitables.
- Passer régulièrement en revue nos lignes directrices en matière de vote par procuration pour nous assurer de régler les principaux problèmes d'inégalité, tout en travaillant avec les investisseurs et d'autres parties prenantes pour obtenir un soutien plus large à l'égard des mesures liées aux procurations.

- Mobiliser les décideuses et décideurs et les organismes de normalisation pour promouvoir des politiques, des règlements et des normes qui améliorent la communication de l'information par les sociétés, et s'attaquer aux réponses aux inégalités systémiques.
- Soutenir les réseaux et les coalitions d'investisseurs qui travaillent à résoudre les principaux problèmes d'inégalité.
- Fournir des rapports sur nos progrès.

## Énoncé sur la nature

Les entreprises ont une incidence sur la nature et dépendent de celle-ci et des avantages des services écosystémiques qu'elle fournit. Les risques et les occasions liés à la nature présentent aussi des risques systémiques qui peuvent affecter la stabilité des écosystèmes et de notre système financier. L'importance de la nature en tant que question d'affaires, de placement et sociale a été soulignée dans le Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal et approuvée par les gouvernements, les organismes de normalisation et d'autres entités à l'échelle mondiale. Nous sommes engagés à intégrer les considérations liées à la nature à notre processus décisionnel de placement dans la poursuite de la création de valeur durable à long terme pour notre clientèle.

La déforestation et la conversion d'écosystèmes naturels au moyen de changements d'affectation des terres sont des principaux facteurs de perte de la nature. Les forêts facilitent la réduction des émissions de carbone, assurent les moyens de subsistance de plusieurs communautés et abritent plusieurs différentes formes de vie – ce que l'on appelle la biodiversité.

Nous nous sommes engagés à faire tout en notre pouvoir, principalement au moyen d'activités de gérance, pour éliminer les sources de déforestation causée par la production de marchandises dans nos fonds de placement d'ici 2025, conformément aux cibles et échéanciers intermédiaires établis dans la lettre d'engagement du secteur financier à éliminer la déforestation causée par les produits de base. Les lois et les règlements locaux pourraient ne pas suffire à atténuer les risques opérationnels, de réputation et

<sup>6</sup> <https://www.imf.org/en/Topics/Inequality/introduction-to-inequality> (en anglais).

systemiques associés à la déforestation. Notre approche va au-delà de la conformité juridique dans l'identification des risques pour notre portefeuille et des risques systemiques plus larges liés à la déforestation. Nous attendons des entreprises que nous détenons qui pourraient être exposées à un risque accru de déforestation dans leurs activités et leurs chaînes de valeur qu'elles prennent des engagements fermes contre la déforestation et la conversion, particulièrement en ce qui a trait aux produits de base qui posent un risque pour les forêts, comme le bœuf, le soya, l'huile de palme et les pâtes et papiers.

Dans le cadre de notre engagement à intégrer les risques liés à la nature dans notre approche d'investissement responsable, nous cherchons à faire ce qui suit :

- S'appuyer sur nos efforts actuels pour évaluer l'exposition de notre portefeuille aux secteurs ayant les plus importants impacts et dépendances sur la nature, afin que nous puissions mieux répondre aux risques et aux occasions.
  - Accroître continuellement nos attentes liées à la nature envers les sociétés de notre portefeuille.
  - Continuer de soutenir et d'encourager l'adoption de modèles d'affaires et d'activités circulaires qui atténuent l'exposition aux risques liés à la nature, comme notre engagement continu auprès de Circular Economy Leadership Canada.
  - Incorporer davantage les enjeux liés à la nature dans notre évaluation des facteurs ESG et nos activités de gestion afin de déterminer l'admissibilité initiale et continue d'un émetteur aux fins de placement et d'encourager des efforts continus pour évaluer, atténuer et répondre aux risques liés à la nature.
- Intégrer les considérations sociales et relatives aux droits de la personne à notre évaluation des risques et des occasions liés à la nature, particulièrement les droits des peuples et des communautés autochtones, les droits coutumiers des terres, les droits des travailleurs, les droits des défenseurs de l'environnement et des droits de la personne, et l'inclusion des petits exploitants agricoles.
  - Utiliser les données à notre disposition pour améliorer nos processus décisionnels de placement actuels, tout en promouvant de meilleures normes de données et de production de rapports pour approfondir nos efforts de façon continue.
  - Encourager les décideuses et décideurs et les organismes de normalisation à donner la priorité à la nature.
  - Fournir des rapports sur nos progrès.

# Production de rapports

NEI s'engage à faire preuve de transparence pour que les investisseuses et investisseurs puissent voir comment l'argent qu'elles et ils investissent auprès de nous est mis au travail dans la poursuite de leurs objectifs financiers à long terme. Au cours des années, nous avons modifié la façon dont nous produisons des rapports, notamment en ce qui concerne nos tactiques, les canaux, la fréquence et le format. Notre Rapport sur l'investissement responsable annuel contient des renseignements sur les sujets suivants :

- Sous-conseillers
- Filtres d'exclusion
- Évaluations
- Engagement auprès des sociétés
- Résolutions d'actionnaires
- Vote par procuration
- Mesures d'impact
- Stratégie climatique, y compris émissions du portefeuille
- Travail sur les politiques

NEI s'attend à continuer de rendre compte de ses activités de programme conformément aux Principes pour l'investissement responsable lorsque de tels rapports sont exigés, comme elle le fait depuis que les PRI ont lancé leur évaluation annuelle des signataires en 2007. Les rapports sur le rendement des fonds sont disponibles dans notre Rapport de la direction sur le rendement du fonds, publié deux fois par année conformément à la réglementation des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Nous produisons également des rapports trimestriels et ponctuels pour la clientèle institutionnelle, et des mises à jour sur notre engagement auprès des sociétés et notre vote par procuration ainsi que d'autres résultats relatifs à nos diverses activités d'investissement responsable. Le format et le contenu de nos initiatives de production de rapports font continuellement l'objet de révisions aux fins d'amélioration, tenant compte des besoins des investisseurs, des exigences réglementaires, de la capacité interne et de l'évolution générale des cadres et des directives à l'échelle mondiale.

# Annexe A : Sous-conseillers

Nos sous-conseillers partenaires sont situés à travers le monde. Ensemble, ils gèrent un actif de 10 000 milliards de dollars américains au 31 décembre 2024.

En ordre alphabétique :

- Addenda Capital
- AllianceBernstein
- Amundi Asset Management
- Baillie Gifford
- Columbia Threadneedle
- Desjardins Gestion internationale d'actifs
- Ecofin<sup>7</sup>
- Federated Hermes
- Gestion d'actifs Picton Mahoney
- Guardian Capital
- Hillsdale Investment Management
- Impax Asset Management
- Jarislowsky Fraser
- LetkoBrosseau Gestion de placements globale
- Lincluden Investment Management
- Maj Invest
- Principal Asset Management
- QV Investors
- Wellington Management

<sup>7</sup>Ecofin Advisors, LLP a été acquise par RWC Asset Management LLP le 1<sup>er</sup> octobre 2024 et, depuis cette date, RWC Asset Management LLP est le sous-conseiller par intérim du Fonds d'infrastructure propre NEI.

# Annexe B : Affiliations

NEI est un membre actif de plusieurs organisations créées dans le but de développer le secteur de l'investissement responsable et de traiter certains enjeux. La participation à ces affiliations n'a aucune incidence sur le processus décisionnel de placement de NEI, qui demeure entièrement le nôtre.

Groupe sectoriel	Thèmes et sujets	Activité principale
Access to Medicine	Inégalités – médicaments	Gérance
Access to nutrition	Inégalités – nourriture	Gérance
Asian Corporate Governance Association	Gouvernance d'entreprise	Gérance
Association des gestionnaires de portefeuille du Canada	Sujets liés à l'IR	Politique
Association pour l'investissement responsable	Gouvernance d'entreprise	Politique
As You Sow/Plastic Solution Investor Alliance	Nature, climat – plastiques	Gérance
Business Benchmark for Farm Animal Welfare	Droits de la personne – bien-être animal	Gérance
Coalition canadienne pour une bonne gouvernance	Gouvernance d'entreprise	Gérance, politiques
CDP	Nature, climat	Gérance, politiques
Climate Action 100+	Nature, climat – carboneutralité	Gérance
CERES	Nature, climat – carboneutralité	Gérance, politiques
Circular Economy Leadership Canada	Nature, climat – plastiques	Politique
Engagement climatique Canada	Nature, climat – carboneutralité	Gérance
Energy Futures Lab	Secteur de l'énergie	Politique
Initiative FAIRR	Droits de la personne – chaîne d'approvisionnement	Politique
Finance Sector Deforestation Action	Nature – déforestation	Gérance, politiques
Global Network Initiative	Droits de la personne – droits numériques	Gérance, politiques
Initiative for Responsible Mining Assurance	Biodiversité, climat, droits de la personne – chaîne d'approvisionnement	Politique
International Corporate Governance Network	Gouvernance d'entreprise	Politique
Institut des fonds d'investissement du Canada.	Groupe de travail d'IR	Politique
Investor Alliance for Human Rights	Droits de la personne – droits numériques	Gérance, politiques
Investor Initiative on Hazardous Chemicals	Nature	Politique
Interfaith Center on Corporate Responsibility	Gouvernance d'entreprise	Gérance, politiques
Investors for Opioid and Pharmaceutical Accountability	Inégalités – responsabilité des entreprises	Gérance
Nature Action 100	Nature	Gérance
Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies	Gouvernance d'entreprise	Gérance, politiques
World Benchmarking Alliance	Droits de la personne – droits numériques	Gérance, politiques

# Annexe C : Ressources

Les conventions, les lignes directrices et les principes reconnus internationalement fournissent un cadre de référence et permettent de déterminer les priorités du programme d'investissement responsable de NEI.

## Principes d'administration de la CCGG

Les principes d'administration de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance (CCGG) visent à aider les institutions investissant dans les titres de capitaux propres de sociétés canadiennes inscrites en bourse à administrer activement et efficacement leurs placements. Pour la CCGG, la gérance consiste à développer les responsabilités des investisseurs auprès de la clientèle et à améliorer la création de valeur à long terme de sorte que les entreprises et, par voie de conséquence, leurs actionnaires puissent prospérer et que le marché et l'ensemble de la société en profitent.

## Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité

Le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID) travaille à faire avancer l'adoption de normes d'information sur la durabilité au Canada. Le CCNID a publié les Normes canadiennes d'information sur la durabilité (NCID) en décembre 2024 afin de se conformer aux normes mondiales de base élaborées par l'International Sustainability Standards Board (voir ci-dessous), avec des modifications pour servir l'intérêt public canadien.

## Global Reporting Initiative

Fondée en 1997, la Global Reporting Initiative (GRI) est un organisme de normalisation indépendant d'envergure internationale qui aide les entreprises, les gouvernements et d'autres organisations à comprendre et à communiquer leur incidence sur des enjeux tels que les changements climatiques, les droits de la personne et la corruption.

## Principes de gouvernance mondiale de l'ICGN

Les principes de gouvernance mondiale de l'International Corporate Governance Network (ICGN) décrivent les responsabilités des conseils d'administration et des investisseurs dans l'objectif d'améliorer le dialogue entre les deux parties. Ils incarnent la mission même de l'ICGN, qui consiste à promouvoir des normes efficaces de gouvernance et à favoriser l'efficacité des marchés à l'échelle internationale.

## Principes de gérance mondiale de l'ICGN

L'ICGN définit la gérance des investisseurs comme la préservation et l'appréciation de la valeur à long terme dans le cadre d'une approche de placement responsable. Il s'agit de placer les facteurs éthiques, environnementaux et sociaux au cœur du devoir fiduciaire. Les principes de gérance mondiale de l'ICGN énoncent l'opinion de l'ICGN sur les pratiques optimales à l'égard des obligations de gérance, des politiques et des procédures pour les investisseurs.

## International Sustainability Standards Board

L'International Sustainability Standards Board (ISSB), tel qu'il est composé par des administrateurs de l'IFRS Foundation, a établi une base mondiale de données sur les normes d'information liées à la durabilité afin de fournir aux investisseurs et aux intervenants des marchés financiers de l'information sur les risques et occasions des entreprises liés à la durabilité.

## Initiative Net Zero Asset Managers

L'initiative Net Zero Asset Managers est un groupe international de gestionnaires d'actifs qui se sont engagés à soutenir l'objectif de la carboneutralité d'ici 2050, et à soutenir les placements conformes à l'atteinte de cet objectif. Au moment de la publication

du présent document, l'initiative Net Zero Asset Managers est en pause pendant que le groupe réévalue la meilleure façon de soutenir ses membres.

## **Net Zero Investment Framework**

Le Net Zero Investment Framework est un outil clé pour aider les investisseurs à l'échelle mondiale à mettre en œuvre des engagements de carboneutralité et à se conformer aux objectifs de l'Accord de Paris. Le Net Zero Investment Framework est un projet de la Paris Aligned Investment Initiative.

## **Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales**

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) travaille avec des sociétés publiques et des institutions de placement pour définir plus précisément la diligence raisonnable en matière de risque ESG.

## **Principes de gouvernance d'entreprise de l'OCDE**

Les Principes de gouvernance d'entreprise de l'OCDE constituent un cadre reconnu internationalement d'évaluation et d'amélioration de la gouvernance des sociétés.

## **Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives à la nature**

Comme indiqué sur son site Web, le Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives à la nature (TNFD) a développé une série de recommandations et de directives en matière de publication d'informations qui incite et aide le secteur des affaires et des finances à évaluer et à communiquer leurs dépendances, effets, risques et occasions liés à la nature, et à agir en fonction de ceux-ci. ([www.tnfd.global](http://www.tnfd.global), en anglais)

## **Objectifs de développement durable**

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, selon son appellation officielle, se compose de 17 objectifs de promotion du développement durable. Ceux-ci ont été développés par les Nations Unies avec la participation de ses 194 États membres et d'organisations de la société civile à l'échelle mondiale. Ils ont été adoptés par les Nations Unies en septembre 2015.

## **Pacte mondial des Nations Unies**

L'objectif du Pacte mondial des Nations Unies consiste à créer une dynamique internationale favorisant l'émergence de sociétés et de parties prenantes durables. Il encourage les sociétés à définir leurs stratégies et à exercer leurs activités en harmonie avec les 10 principes sur les droits de la personne, le travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. Le pacte incite également les sociétés à faire progresser les objectifs de développement durable des Nations Unies (voir plus haut).

## **Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies**

Les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies sont un ensemble de lignes directrices à l'intention des États et des sociétés pour prévenir, contrer et corriger les violations des droits de la personne commises dans le cadre de leurs activités. Ils ont été approuvés par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies en juin 2011.



**Pour en savoir plus sur l'approche de NEI  
en matière d'investissement responsable,  
consultez le site [placementsnei.com](http://placementsnei.com)**

## NEI

Les placements dans les fonds communs de placement peuvent être assortis de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus et/ou l'Aperçu du fonds avant d'investir. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et les rendements passés peuvent ne pas se reproduire.

Les opinions exprimées à l'égard d'un titre, d'un secteur ou d'un marché en particulier ne doivent pas être interprétées comme une intention de réaliser des transactions concernant un fonds géré par Placements NEI. Le présent document est fourni à des fins éducatives et d'information uniquement et ne vise pas à apporter précisément, sans s'y limiter, des conseils financiers, fiscaux, de placement ou de toute autre nature. Veuillez consulter votre propre conseiller professionnel à propos de votre situation personnelle. Les opinions exprimées aux présentes peuvent changer sans préavis, car les marchés évoluent au fil du temps. Placements NEI s'efforce de s'assurer que le contenu est tiré de sources considérées comme fiables et que les données et les opinions présentées sont complètes et exactes. Néanmoins, Placements NEI ne peut donner aucune garantie, expresse ou implicite, à cet égard et ne peut être tenue responsable des erreurs ou omissions éventuelles aux présentes.

Placements NEI est une marque déposée de Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. Placements NordOuest & Éthiques inc. est une filiale en propriété exclusive de Patrimoine Aviso inc. (« Aviso »). Aviso est une filiale en propriété exclusive de Patrimoine Aviso S.E.C., détenue à 50 % par Desjardins Holding financier inc. et à 50 % par une société en commandite qui appartient aux cinq centrales de caisses de crédit provinciales et au Groupe CUMIS limitée.

25-01-890370F